

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 19 décembre 2022, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière présente le projet de règlement

- Projet de règlement 391-2022 abrogeant le règlement sur les usages conditionnels numéro 347-2019, intitulé « *Règlement sur les usages conditionnels* », modifiant le règlement original de zonage numéro 60-1989-02, intitulé « *Règlement de zonage* » et modifiant le règlement original administratif numéro 64-1989-06, intitulé « *Règlement administratif d'urbanisme* », afin d'y encadrer l'implantation des établissements d'hébergement touristique sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace, en annonçant une seconde adoption avec modification sur la notion de contingentement et de droit acquis.

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Plusieurs inquiétudes sont manifestées par les citoyens concernant l'usage de résidence de tourisme. Certains craignent que de ne pas faire une interdiction totale de cet usage reste problématique pour la quiétude des résidents. Par contre, la nouvelle formule semble somme toute rassurante et plus encadrante. Les exploitants sont ouverts à y adhérer, malgré quelques hésitations.

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 50.

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale